



**JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LES
FEMMES EN MILIEU
UNIVERSITAIRE**

Le Comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU organise une journée d'échanges sur le thème de « La vie quotidienne des professeures d'université ». Cette journée se tiendra le 26 mars 1993 au Holiday Inn, Sainte-Foy (3125, boulevard Hochelaga).

La formule retenue pour ce faire est fort simple: quatre présentations d'une quinzaine de minutes pour lancer les échanges, puis discussion en plénière.

Programme

09h30 : Inscription

10h30 : Mot de bienvenue

10h45 : Atelier « L'université comme milieu de travail égalitaire : principes et réalités ». Thèmes de discussion : « Quelques effets pervers des programmes d'accès à l'égalité » et « Le "sexisme ordinaire": de l'histoire ancienne? »

12h45 : Buffet

14h00 : Atelier « Vie quotidienne et engagements des professeures ». Thèmes de discussion « L'engagement féministe: une entreprise sans risque ? » et « Les femmes ont-elles leur place dans les structures syndicales et administratives ? »

16h00 : Synthèse et piste d'action

16h30 : Mot de clôture

Les personnes intéressées devront confirmer leur présence par téléphone (514) 843-5953, auprès de Colette Boudreau ou par télécopieur (514) 843-6928 et faire parvenir, par la suite, les frais d'inscription de 15 \$.

ACPU : À VOUS DE DÉCIDER

À sa réunion du 22 janvier 1993, le Conseil syndical avait décidé de remettre en question la participation du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPU.

Parmi les options qui lui ont été soumises pour décision le Conseil a accepté, à sa réunion du 19 février, d'examiner en priorité celle qui propose le retrait du SPUL de la Caisse de défense. Par la même occasion, le Conseil s'est engagé à prendre une décision *finale* à sa réunion du 26 mars prochain.

L'enjeu est de taille puisque la décision implique, à la fois, des aspects financiers (la cotisation des membres) et des principes touchant l'action syndicale. C'est donc dire que la question n'est pas simple et que la décision nous concerne tous et toutes, mais plus particulièrement la nouvelle génération de professeur/e/s à Laval, celle qui doit remplacer 50% du corps professoral d'ici 10 ans.

C'est pourquoi les délégué/e/s du Conseil se sont donné une période de réflexion suffisante et des moyens pour informer les membres et

sonder leurs opinions. Déjà, le Comité exécutif a fait parvenir à tous les membres du Syndicat un dossier qui doit servir de document de référence pour d'éventuelles discussions au sein des unités. Tous les officiers du Syndicat sont prêts à rencontrer quiconque désire de plus amples informations.

Cette question vous touche directement parce qu'il s'agit de vos cotisations et des principes qui doivent guider leur utilisation. C'est un «informez-vous, pensez-y bien et dites-le à vos délégué/e/s».

LES 6 ET 7 MAI : UN CONGRÈS IMPORTANT POUR L'AVENIR DE LA FQPPU

Depuis que le SPUL a décidé de faire partie de la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université), des questions de fonds demeurent toujours d'actualité. Elles concernent en particulier l'axe des priorités d'action et les services de base.

Le SPUL a toujours mis de l'avant l'idée d'une plus grande visibilité de la FQPPU sur la scène québécoise et celle de services plus orientées sur la recherche que sur des activités de type juridique.

Ces deux idées font leur chemin présentement non sans rencontrer certaines résistances. Le 2 avril, au Conseil fédéral, elles seront au coeur des délibérations et ce, d'autant plus que les orientations budgétaires de la FQPPU seront analysées en détail.

Chose certaine, c'est au Congrès de mai 1993 que l'on pourra mieux connaître quel sera leur sort. Les représentants et représentantes du SPUL à la FQPPU comme les membres du Conseil exécutif considèrent que leur rejet et, le cas échéant, l'adoption d'une plate-forme intégrant les services juridiques dans des services de base soulèveront des interrogations majeures au sein du SPUL concernant ses relations avec la FQPPU.

ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES

Suite à une demande de la FQPPU, le sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ a accepté d'accorder aux professeur/e/s

permanents et permanentes retraité/e/s de chaque établissement universitaire québécois le privilège d'emprunt direct dans les différentes bibliothèques universitaires québécoises, sur présentation d'une carte émise annuellement par la CREPUQ. Ceux et celles qui désirent se prévaloir de ce privilège pourront se procurer cette carte auprès de la direction des bibliothèques de leur établissement.

Cette entente relative au privilège d'emprunt réciproque entre les bibliothèques universitaires du Québec et de l'Ontario accorde, aux professeur/e/s permanents et permanentes à la retraite, les mêmes privilèges d'accès et d'emprunt que ceux accordés aux étudiants et étudiantes de premier cycle par la bibliothèque prêteuse.

Tous les établissements universitaires québécois ainsi que 28 établissements ontariens participent à cette entente.

L'emprunteur ou l'emprunteuse qui désire se prévaloir de cette entente doit s'identifier auprès de la bibliothèque prêteuse. Pour ce faire, il ou elle peut utiliser la carte de présentation émise par la CREPUQ. Il ou elle peut se la procurer auprès du directeur ou de la directrice de la bibliothèque de son établissement ou auprès de son ou sa délégué/e. Cette carte est émise le 30 septembre de chaque année pour une durée d'un an. L'emprunteur ou l'emprunteuse qui désire se prévaloir de ce privilège auprès d'une bibliothèque universitaire ontarienne doit obligatoirement utiliser la carte de présentation émise par la CREPUQ.

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.